

LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SRU : LA LETTRE ET L'ESPRIT ? L'APPLICATION DE L'ARTICLE 55 DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DES YVELINES

DOCTORANT :

Grégoire Fauconnier

Lavue (Laboratoire architecture ville urbanisme environnement), École doctorale 395 :
milieux, cultures et sociétés du passé et du présent, Université Paris Nanterre

THÈSE DIRIGÉE PAR :

Hervé Vieillard-Baron et Pascale Philifert

Résumé

Ma thèse concerne l'article 55 de la loi SRU qui imposait 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) jusqu'au 18 janvier 2013, date à laquelle le seuil minimal a été relevé à 25 % par la loi relative à la mobilisation du foncier public et au renforcement des obligations de production de logement social. Pour étudier l'application des dispositions législatives, mon travail s'appuie sur les communes des Yvelines, département qui présente l'avantage de proposer un large éventail de problématiques sociales, politiques et géographiques qui se retrouvent ailleurs en France. L'objectif est d'observer la façon dont les communes « déficitaires » répondent aux exigences de l'article 55 : respectent-elles non seulement la lettre de la loi, qui les contraint à construire davantage de Hlm, mais aussi son esprit, qui vise à accentuer la mixité sociale sur leur territoire en diversifiant la sociologie locale ?

Disciplines: Aménagement Urbanisme Géographie

Thèmes: Logement social SRU Mixité sociale et résidentielle Ségrégation

●●○ ÉTAT D'AVANCEMENT

Rédaction en cours. Soutenance prévue en 2018.



CONTACT

• Fauconnier2009@gmail.com
06 11 10 41 31